



FLASH CGT

UNE NÉGO...À PEINE COMMENCÉE ET DÉJÀ CLÔTURÉE...

Quel mépris des travailleuses et travailleurs !

Comment faut-il réagir :

- Quand la direction se présente comme ouverte au dialogue et qu'elle impose ses mesures sans tenir compte de nos revendications ?
- Quand elle trouve dogmatique que la CGT appelle et interpelle pour une répartition plus juste des bénéfices ?

Bref les décisions unilatérales de la direction ne font pas d'elles une négociation.

Mesures complémentaires sur la politique salariale de Framatome

Augmentation Générale de **50 € bruts** par mois versé sur la paie de septembre avec effet rétroactif au 1er juillet pour les salariés dont le salaire de base brut mensuel est inférieur ou égal à **2 692 € bruts** mensuels.

Augmentation Générale de **45 € bruts** par mois versé sur la paie de septembre avec effet rétroactif au 1er juillet pour les salariés dont le salaire de base brut mensuel est supérieur à **2 692 € bruts** mensuels assortie d'un plafond de **7692 € bruts** mensuels.

Les Augmentations Générales seront versés sur la paie de septembre 2022 et applicable à tous les salariés sous contrat de travail en CDI, CDD et intérim à l'effectif au 1er juillet 2022.

Versement d'une prime inflation de **400 € bruts** qui sera versé sur la paie de septembre 2022 pour tous les salariés sous contrat CDI, CDD et intérim, présents à l'effectif au 1er septembre 2022.

Les grilles de salaire de sites seront réévaluer de **1,2 %**.

POUR LA CGT, ON EST LOIN DU COMPTE !



SYNDIQUEZ-VOUS CGT-FRAMATOME